



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 26 janvier 2023

Conseillers

En exercice : 14

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Convocation : 17/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CALDAIROU Henri, Maire.

Présents : Caldairou H. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absente représentée : Ticky Monekosso H. représentée par Caldairou H.

Absents excusés : Bornard J. - Tournillac C.

Secrétaire de Séance : Jouhaud L.

Délibération : 2023-001**Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu les dossiers de promotion interne envoyés au Centre de Gestion de l'Ain le 30 septembre 2022 concernant deux agents de la collectivité ;

Vu la décision favorable émise par le Centre de Gestion par arrêté du 9 décembre 2022 dressant la liste d'aptitude ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 8 novembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de réajuster le tableau des emplois au vu de ces promotions internes ;

En ce sens, il est proposé aux élus de promouvoir deux agents, actuellement aux grades d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} février 2023,

Le Maire présente le tableau des emplois suivant :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi
Service Administratif		
Secrétaire de mairie	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur
Service Technique		
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise
Service Social		
ATSEM	1	Agent de maîtrise et/ou Agent spécialisé des écoles maternelles et/ou Adjoint d'animation

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire
Service Administratif			
Agent de guichet postal	1	Adjoint administratif	21,00h/semaine*
Agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération)	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur	17,00h /semaine*
Service Technique			
Agent d'entretien des locaux	1	Adjoint Technique	23,60h/semaine **
Agent périscolaire	1	Adjoint Technique	24,27h/semaine **

* Temps de travail effectif

** Temps de travail annualisé

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal,

Décident :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire comme présentée ;
- De préciser que les emplois inscrits au présent tableau pourront être occupés par un agent contractuel ;
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} février 2023 ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ces modifications.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Henri CALDAIROU

Le secrétaire de séance,
Lucie JOUHAUD



